

ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au Complexe des Générations, lundi 6 février 2023 à 19h30 à laquelle étaient présents:

Thériault, Yves Lebel, Linda Lévesque et . sous la présidence de M. Jules Soucy, maire Madame et messieurs: Lévesque et Jérôme Guillaume Morin, ı, Jean-Noël Moreau, Dubé (ZOOM) forma formant quorum Sébastien

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

RS-25-23

Il est proposé par Linda Lévesque et résolu

d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le point « Varia » ouvert

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

RS-26-23

Il est proposé par Jean-Noël Moreau et résolu

que le procès-verbal du 17 janvier 2023 soit adopté tel que rédigé

Adoptée à l'unanimité.

Conciliation bancaire

terme. La conciliation bancaire démontre un solde au 31 janvier 2023 de 50,841.80 \$ au compte courant, 762.28 \$ au fonds de roulement et de 28,885.67 \$ en épargne à

Période de questions

Aucune question

Approbation des comptes

RS-27-23

Il est proposé par Linda Lévesque et résolu

d'approuver les comptes ci-dessous décrits :

Comptes à payer - février 2023

	In On intolly (sooneson converse	Ţ
28,74\$	10 Gay Morin (location terrain)	0.1
91 365,15 \$	9 Construction G.B. (camping)	9
3 621,71 \$	8 Actuel Conseil (camping)	8
240,94 \$	7 Vohl inc. (pièces pour souffleur à neige)	7
374,65 \$	6 BUROPRO-Citation (fournitures et contrat de service)	6
180,00\$	5 Croix-Rouge canadienne(entente services aux sinistrés)	()
413,91 \$	4 René-Claude Ouellet (déneigement)	4
37,94 \$	3 Affile-tout inc. (Zamboni)	w
419,42 \$	2 BELL	2
2 505,06 \$	1 Hydro-Québec	_
Montant	Nom	



123 083,87 \$	
58,26\$	21 Haute-Vitesse Témiscouata inc. (déc, janv. et fév.)
72,15 \$	20 Anne Pelletier (frais de déplacement)
113,02 \$	19 Jean C. Dupont (fournitures garage)
114,48\$	18 Pièces Témis (outils et pièces camionnette)
8 100,24 \$	17 R.I.D.T. (quote-part et vidange d'installation septique)
201,21 \$	16 Arsenal Média (vœux des Fêtes)
2 124,79 \$	15 Côté Ouellet Thivierge notaires
454,46\$	14 zamboni)
466,24 \$	13 C.S.S. du Fleuve-et-des-Lacs (migration téléphonique) Avantis Coopérative BMR (fournitures chalet, garage et bureau,
143,72 \$	12 FQM (Perfectionnement)
1100	

<u>Déclaration du directeur général sur l'objet, la portée et le coût du règlement 339-2023</u>

une appropriation du surplus libre de 85,600 \$ pour augmenter le fonds de roulement du même montant. Le Directeur informe les membres du conseil que le règlement 339-2023 décrète

Adoption du règlement 339-2023

RS-28-23

Il est proposé par Yves Lebel et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 339-2023, décrétant une appropriation du surplus libre de 85,600 \$ pour l'augmenter du fonds de roulement et dont copie est ci-dessous décrit :

PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Packington Règlement 339-2023



Règlement numéro 339-202, décrétant une appropriation du surplus libre de 85,600 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement.

à l'article 1094 du Code municipal du Québec; ATTENDU que la municipalité de Packington désire se prévaloir du pouvoir prévi

ATTENDU que la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 369600. \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité possède déjà un fonds de roulement au montan de284,000. \$;

montant de 85,600 \$; ATTENDU que la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'u

la séance du conseil tenue le 17 janvier 2023 et que le projet de règlement a ét déposé à cette même séance; ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d



Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à augmenter son fonds de roulement d'un montant de 85,600 \$

ARTICLE ω À cette fin, le conseil est autorisé à approprier du surplus libre un montant de 85,600 \$.

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à la séance du 6 février 2023.

Maire

Directeur général

règlement 340-2023 Déclaration du directeur général sur l'objet, la portée et du

le Packington. Le Directeur informe les membres du conseil que le règlement 340-2023 édicte code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de

Adoption du règlement 340-2023

RS-29-23

Il est proposé par Sébastien Thériault et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 340-2023, règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Packington et dont copie est ci-dessous décrit :

PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Packington Règlement 340-2023



déontologie des employés de la municipalité de Packington Règlement numéro 340-2023, règlement édictant le code d'éthique et de

doivent guider la conduite des employés; les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (*LEDMM*), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les



> d'un don ou avantage par un employé; sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception diverses dispositions législatives, les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans communément appelée le «PL 49» et

relative à l'adoption ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le règlement; du Code d'éthique et de déontologie est prise par un

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 17 janvier 2023 ainsi que d'une consultation des 17 janvier 2023;

contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 16 janvier 2023; ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 16 janvier 2023;

déontologie des employés de la Municipalité; conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public, de se et de

le règlement suivant soit adopté : EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu des conseillers présents, que

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

ARTICLE 2 Objet

un employé municipal. d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment Le présent règlement a pour objet de remplacer le Code d'éthique

ARTICLE w Code d'éthique et de déontologie des employés

Municipalité de Packington, joint en annexe A est adopté Code d'éthique et de déontologie des employés de

ARTICLE 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

suivant sa réception. L'attestation complétée est versée au dossie copie et en avoir pris connaissance dans un délai de dix (10) jours directeur général, sur le formulaire prévu à cet effet, en avoir reçu chaque employé de la Municipalité. de l'employé. Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis L'employé doit attester au

Le maire reçoit une copie de l'attestation du directeur général/greffier

ARTICLE 5 Remplacement

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 301-2018 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, adopté le 4 septembre 2018.

au présent règlement. résolution, une politique, un contrat, etc., est réputée faire référenc Toute mention ou référence à un code d'éthique et de déontologie employés municipaux, que ce soit dans un règlement, une



RS-30-23

RS-31-23

RS-32-23

ARTICLE 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le conseil municipal, le 6 février 202

Maire

Directeur général /greffier

Inauguration du Complexe des Générations

Il est proposé par Guillaume Morir et résolu

population dignitaires, des partenaires financiers, entrepreneurs, professionnels et toute la prochain à 14 h, l'inauguration du Complexe des Générations en présence des que le Conseil municipal de la paroisse de Packington fixe au samedi 6 mai

Adoptée à l'unanimité.

Offre de services: Formation gouvernance des OBNL

annuelle, les lettres patentes, les règlements généraux et d'autres sujets. formation est offerte pour la somme de 770.24 \$ plus taxes applicables. jour, procès-verbal, résolution), le fonctionnement d'une assemblée générale Le Centre d'études collégiales du Témiscouata offre une formation de trois heures sur la gouvernance des organismes sans but lucratifs. La formation comprendra entre autres les rôles et responsabilités des administrateurs et des officiers, le fonctionnement d'une assemblée ordinaire (convocation, ordre du Cette

organismes du milieu dans leur gouvernance, Conseil est d'avis que cette formation pourrait grandement aider nos

Il est proposé par Linda Lévesque et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne les Centre d'études collégiales du Témiscouata pour donner une fo gouvernance à nos OSBL de notre milieu. donner une formation services de du

Adoptée à l'unanimité.

positive le 13 mars 2023 Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale

Considérant que

le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de** la santé mentale positive;

Considérant que

le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré(es)**;



Considérant que

offerts tout au long de l'année; dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont

Considérant que

la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Considérant qu'

il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de concitoyennes et concitoyens; premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs

En conséquence, il est proposé par Sébastien Thériault et résolu

les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré(es); nationale de la promotion de la santé positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître Conseil municipal de la paroisse de Packington proclame la Journée

Adoptée à l'unanimité

<u>INFO-Dimanche : À Pâques, nous leur disons Merci!</u>

RS-33-23

rendre hommage aux bénévoles INFO-Dimanche publiera une section spéciale dans l'édition de Pâques pour

Après délibération,

il est proposé par Yves Lebel

et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne le comité du Festival de la forêt sous toutes ses couleurs comme organisme bénévole pour 2023

Que le Conseil municipal achète une publicité carte d'affaires au montant de 110 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

Tarif de location terrain de camping et refuges (prêt à camper chalets)

RS-34-23

nouveaux prêts à camper. Le Directeur général propose une nouvelle tarification pour les terrains de camping en saison forte et en basse saison ainsi qu'une tarification pour les

est proposé par Linda Lévesque

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington désire étudier plus à foncce dossier et reviendra pour une décision à sa prochaine session.

Adoptée à l'unanimité



ou annotation

RS-36-23

RS-37-23

RS-38-23

OMH de la région de Dégelis : Adoption des prévisions budgétaires 2023

Il est proposé par Yves Lebel et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte les previs budgétaires 2023 du bloc de six logements démontant un déficit de 9590 une participation municipale de 959 \$ pour l'exercice 2023. Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte les prévisions \$ et

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du tableau de bord 2022

Considérant Packington ont pris connaissance du tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2022; membres du conseil municipal de la

Par conséquent,

il est proposé par Jean-Noël Moreau et résolu

présenté par son service de sécurité incendie pour l'année 2022 que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que

Adopté à l'unanimité

CPTAO: Demande d'autorisation Gilles Morin

Il est proposé par Sébastien Thériault et résolu

que le projet présenté est conforme au règlement de zonage de la municipalité et est en concordance avec le schéme d'anti-Témiscouata.

sanitaire. Que le lot 4 855 848 n'est pas desservi par un service d'aqueduc et d'égout

séparatrices relatives aux installations d'élevages. Que la demande ne constitue pas un immeuble protégé qui génère des distances

permettre d'inclure le puits artésien qui est en dehors de l'emplacement actuel du terrain. Que la demande vise à acheter une parcelle de terrain de 232,4 m^2 Pour

Adoptée à l'unanimité

Fonds Jeunesse Témiscouata

depuis plusieurs années et l'agente de migration Place aux jeunes désire savoir si le conseil renouvellera sa participation à ce Fonds diplômés âgés entre 18 et 35 ans. La Municipalité de Packington contribue Le Fonds Jeunesse Témiscouata favorise la venue et le retour de jeunes

Après délibération, il est proposé par Linda Lévesque et résolu



ou amotation 23

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington contribuera au financement du Fonds Jeunesse Témiscouata 2022-2023 soit 0.25 cent par capita.

Adoptée à l'unanimité

MRC de Témiscouata: Quotes-parts 2023

Considérant que la MRC de Témiscouata a transmis la facturation de l'ensemble des quotes-parts pour l'année 2023;

Considérant que le Conseil doit acquitter des factures pour un montant de 31,295.23 \$ pour la prochaine année;

Considérant que le Conseil trouve important de répartir le paiement desdites quotes-parts en fonction de la perception des taxes municipales;

En conséquence,

il est proposé par Guillaume Morin et résolu

des taxes municipales. Que le Conseil autorise le suivante: différentes quotes-parts en quatre versements égaux qui respectent la perception que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le paiement de versement de la manière

4 ^e versement	3 ^e versement	2 ^e versement	1e versement	
7,823.80\$	7,823.80 \$	7,823.80\$	7,823.83\$	

Adoptée à l'unanimité.

Correspondance

Aucune correspondance.

Période de questions

Aucune question

Quillethon Lorraine Castonguay

RS-40-23

Cabano du 11 au 19 février prochain. Le Quillethon Lorraine Castonguay se tiendra au Salon de Quilles d

Il est proposé par Yves Lebel et résolu

équipe. que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde une aide financière de 100 \$ au Quillethon Lorraine Castonguay. Le Conseil tentera de former une

Adoptée à l'unanimité

Levée de l'assemblée

M. Jérôme Dubé propose la N assemblée.

44